



Cannara Biotech affiche des résultats record au deuxième trimestre et accélère son expansion nationale

- **Revenus records** : Revenus nets de 26,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, soit une augmentation de 35 % par rapport aux 19,7 millions de dollars du deuxième trimestre de 2024, grâce à la croissance nationale de la marque et à l'innovation de produits.
- **Rentabilité record** : La marge brute avant ajustements de la juste valeur a augmenté de 52 % pour atteindre 10,8 millions de dollars au deuxième trimestre 2025, contre 7,1 millions de dollars au deuxième trimestre 2024, les marges brutes s'améliorant pour atteindre 41 %.
- **BAIIA ajusté solide** : Réalisation d'un seizième trimestre consécutif de BAIIA ajusté positif, qui a plus que doublé pour atteindre un chiffre record de 7,1 millions de dollars, soit une hausse de 102% par rapport au deuxième trimestre de 2024.¹
- **Présence accrue sur le marché** : Augmentation de la part de marché national à 3,9 % au T2 2025, en hausse de 34,5 % par rapport à la même période de l'année précédente, avec des gains de parts notables au Québec, en Ontario et en Alberta.²
- **Exécution stratégique en bonne voie** : Réalisation de l'objectif de l'exercice 2025 consistant à activer deux nouvelles zones de culture, la première ayant été mise en service en avril et la seconde étant prévue pour mai, ce qui portera à 12 le nombre total de zones de culture actives et élargira la superficie de canopée active de 50 000 pieds carrés à plus de 300 000 pieds carrés, pour une capacité de production annuelle pouvant atteindre 40 000 kg.

Tous les résultats financiers sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

MONTREAL, QUEBEC – Le 28 avril 2025 - [Cannara Biotech Inc.](#) (« **Cannara** », « la **Société** », « **nous** » ou « **notre** ») ([TSXV : LOVE](#)) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), producteur verticalement intégré de cannabis de qualité supérieure et de produits dérivés à des prix abordables, disposant de deux méga-installations au Québec d'une superficie de plus de 1 650 000 pieds carrés, a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2025.

L'ensemble des états financiers condensés consolidés intermédiaires pour les périodes de trois et six mois terminés le 28 février 2025, ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, peuvent être consultés en visitant le site Web de la Société à l'adresse [investors.cannara.ca](#), ou en accédant au profil SEDAR+ de la Société à l'adresse [www.sedarplus.ca](#).

« Le deuxième trimestre 2025 est un nouveau trimestre record pour Cannara, grâce à la poursuite de l'expansion nationale de nos marques haut de gamme, à la fidélité des consommateurs et à une exécution rigoureuse », a déclaré Zohar Krivorot, président et chef de la direction de Cannara. « Le chiffre d'affaires net cumulatif de 2025 a augmenté de 35 % comparativement à la même période de l'année précédente

¹ Veuillez-vous reporter à la section « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent communiqué de presse pour les définitions correspondantes.

² Les parts du marché national de la vente au détail sont basées sur les données estimées des ventes au détail pour les périodes de décembre 2024 à février 2025. Calculé à partir des données de Weedcrawler pour les ventes au détail au Québec, de la NSLC pour les ventes au détail en Nouvelle-Écosse, et du jeu de données de Hifyre pour le reste du Canada. Cette approche combinée offre une représentation plus précise de la performance nationale de Cannara sur l'ensemble des marchés autorisés.

pour atteindre 26,6 millions de dollars, soutenu par une demande accrue sur tous les marchés. Notre part de marché nationale estimée est 3,9 %, avec des gains notables au Québec, en Ontario et en Alberta, ce qui renforce notre compétitivité à travers le Canada. »

« Sur le plan opérationnel, nous avons atteint notre objectif de culture pour l'exercice 2025 avec l'activation de notre 11^e zone de culture en avril et de la 12^e prévue pour mai, ce qui portera la superficie de canopée active totale à 300 000 pieds carrés. Ces ajouts nous permettront de soutenir une capacité de production annuelle pouvant aller jusqu'à 40 000 kg. Avec plus de 20 lancements de produits prévus en 2025, et avec le fait que le Québec, notre province d'établissement, autorisera une réglementation autorisant la vente de produits de cannabis de vapotage en novembre, nous restons concentrés sur notre objectif de croissance responsable pour combler la demande non satisfaite du marché, tout en offrant une valeur exceptionnelle aux consommateurs et aux actionnaires », a conclu M. Krivorot.

« Les résultats de notre deuxième trimestre démontrent clairement la solidité des fondations financières de Cannara et notre capacité à évoluer de manière rentable », a déclaré Nicholas Sosiak, directeur financier de Cannara. « Nous avons dégagé un bénéfice net de 3,3 millions de dollars, soit une amélioration de 6,7 millions de dollars comparativement à la même période de l'année précédente, tout en générant plus que double de BAIIA ajusté pour atteindre 7,1 millions de dollars. Il s'agit de notre 16^e trimestre consécutif de BAIIA ajusté positif, ce qui témoigne de la cohérence et de la résilience de notre modèle d'exploitation. La marge brute avant ajustement de la juste valeur a augmenté de 52 % pour atteindre 10,8 millions de dollars pour le second trimestre de 2025, générant des marges brutes de 41 % qui sont l'effet des rendements plus élevés, de l'amélioration de la chaîne de production et d'un contrôle discipliné des coûts. Toutefois, les flux de trésorerie d'exploitation pour le trimestre ont été affectés par le versement anticipé des taxes d'accise et l'augmentation des investissements dans les matériaux d'emballage pour soutenir la croissance des ventes au cours du deuxième semestre. »

« Il est important de noter que nous avons obtenu ces résultats tout en continuant à investir dans nos marques et dans notre stratégie d'expansion nationale, que nous sommes en mesure de mettre en œuvre avec des dépenses en capital très faibles, ce qui présente des opportunités de retour sur investissement incroyablement élevées au sein de nos opérations de base », a conclu M. Sosiak.

Le chef de la direction financière de Cannara Biotech, Nicholas Sosiak, animera une webdiffusion sur les résultats le mardi 29 avril 2025 à 11 h 00 (heure de l'Est), qui consistera en des remarques préparées suivies d'une séance de questions-réponses.

Les participants peuvent trouver la webdiffusion en direct [ici](#) ou sur le site Internet des investisseurs de Cannara Biotech à l'adresse www.cannara.ca/fr/investisseurs/evenements-de-lentreprise. Pour les personnes intéressées qui ne peuvent pas y assister, l'événement sera archivé sur le site internet de la Société.

Les investisseurs sont encouragés à soumettre leurs questions à l'avance à l'adresse investors@cannara.ca. Bien que les questions en direct soient acceptées pendant la session, la priorité sera donnée à celles soumises par courriel.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DU 2E TRIMESTRE 2025

T2 2025 vs T2 2024 Période comparable

- Les produits bruts du cannabis avant les taxes d'accise ont augmenté de 40 % pour atteindre 36,8 millions de dollars, reflétant une forte demande sur les marchés existants et nouveaux, combiné au lancement réussi de nouveaux produits et de génétiques;
- Les produits nets ont augmenté de 35 % pour atteindre 26,6 millions de dollars, grâce à l'expansion de la marque nationale et à l'augmentation du volume des ventes ;
- La marge brute avant ajustements de la juste valeur a augmenté de 52 % pour atteindre 10,8 millions de dollars, soutenue par l'activation de la 10^e zone de culture en 2024, de l'amélioration des rendements grâce à l'optimisation des génétiques et la réduction des coûts de production ;
- La marge brute avant ajustements de la juste valeur s'est améliorée, passant de 36 % à 41 %, grâce à l'amélioration de l'efficacité et de l'échelle de production des cultures;
- Le bénéfice d'exploitation a atteint 5,9 millions de dollars, contre une perte d'exploitation de 2,0 millions de dollars au T2 2024, grâce à l'augmentation des ventes, à la baisse des coûts de production et au levier opérationnel;
- Le bénéfice net s'élève à 3,3 millions de dollars, contre une perte nette de 3,4 millions de dollars, et comprend une charge d'impôt différé de 1,4 million de dollars, ce qui témoigne d'un passage à une rentabilité imposable soutenue;
- Le BAIIA ajusté a plus que doublé, passant de 3,5 millions de dollars à 7,1 millions de dollars, soit une hausse de 102 %, marquant le seizième trimestre consécutif de BAIIA ajusté positif de Cannara³;
- La Société a généré un flux de trésorerie d'exploitation négatif de 2,6 millions de dollars au deuxième trimestre 2025, contre un flux positif de 2,4 millions de dollars au premier trimestre 2025. Cette baisse reflète les investissements stratégiques dans l'emballage des matières premières afin d'obtenir des prix de gros et de réduire le risque de rupture de stock, ainsi que les paiements anticipés des obligations en matière de taxe d'accise;
- Le flux de trésorerie disponible pour le T2 2025 a chuté de 5,3 millions de dollars, passant de 1,3 million de dollars au T2 2024 à un montant négatif de 4,0 millions de dollars au T1 2025³;
- Le bénéfice par action s'est élevé à 0,04 \$, contre une perte par action de 0,04 \$ pour la période précédente.

T2 2025 Annualisé vs T2 2024 Annualisé

- Les produits bruts du cannabis avant les taxes accises ont augmenté de 36 %, passant de 52,6 millions de dollars à 71,7 millions de dollars, grâce à une plus grande pénétration du marché, à de nouvelles entrées sur le marché et à l'élargissement de l'offre de produits, y compris de nouvelles génétiques et de nouvelles UGS;
- Les produits nets ont augmenté de 32 % pour atteindre 51,7 millions de dollars, contre 39,2 millions de dollars pour la période comparative;
- La marge brute avant ajustements de la juste valeur a augmenté de 37 % pour atteindre 20,6 millions de dollars, soutenue par l'augmentation de la capacité de production de la 10^e zone de culture et l'amélioration des rendements de culture qui ont permis de réduire le coût par gramme;
- La marge brute avant ajustements de la juste valeur s'est améliorée, passant de 38 % à 40 %, grâce à des gains d'efficacité dans les domaines de la culture et de la transformation;
- Le bénéfice d'exploitation est passé de 1,5 million de dollars à 10,1 millions de dollars, grâce à l'augmentation des ventes, à une meilleure maîtrise des coûts et à l'effet de levier opérationnel;

³ Veuillez-vous reporter à la section « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent communiqué de presse pour les définitions correspondantes.

- Le bénéfice net s'élève à 5,6 millions de dollars, contre une perte nette de 1,3 million de dollars, et comprend une charge d'impôt différé de 2,1 millions de dollars liée au fait que la Société s'attend à une rentabilité imposable continue;
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 51 %, passant de 8,7 millions de dollars à 13,1 millions de dollars, marquant le seizième trimestre consécutif de BAIIA ajusté positif de Cannara⁴;
- Les flux de trésorerie d'exploitation se sont élevés à 3,3 millions de dollars, soit un peu plus que les 3,2 millions de dollars de la même période de l'année précédente;
- Les flux de trésorerie disponible se sont améliorés de 1,3 million de dollars, devenant positif à 0,6 million de dollars, alors qu'ils étaient négatif à 0,7 million de dollars l'année précédente, reflétant des bénéfices plus importants et un déploiement de capital discipliné⁴;
- Le bénéfice par action s'est élevé à 0,06 \$, contre une perte par action de 0,01 \$ pour la période comparative.

T2 2025 vs T1 2025 Trimestre sur trimestre

- Les produits bruts du cannabis avant les taxes accises ont augmenté de 5 % pour atteindre 36,8 millions de dollars, contre 34,9 millions de dollars, grâce à une forte croissance organique au Québec et dans les autres provinces, soutenue par une expansion ciblée de la distribution et de la vente en gros;
- Les produits nets ont augmenté de 6 % pour atteindre 26,6 millions de dollars, contre 25,1 millions de dollars, ce qui reflète les gains continus de parts de marché dans les principales provinces;
- La marge brute avant ajustements de la juste valeur a augmenté de 11 % pour atteindre 10,8 millions de dollars, contre 9,8 millions de dollars, en raison de l'augmentation des volumes de vente et de l'amélioration de l'efficacité des coûts grâce aux économies d'échelle;
- La marge brute avant ajustements de la juste valeur s'est améliorée, passant de 39 % à 41 %, grâce à des rendements de culture plus élevés et à des améliorations continues de l'efficacité et de la qualité de la culture;
- Le bénéfice d'exploitation est passé de 4,2 millions de dollars à 5,9 millions de dollars, la croissance du chiffre d'affaires ayant été supérieure aux dépenses d'exploitation, qui sont restées stables d'un trimestre à l'autre;
- Le bénéfice net a augmenté de 44 %, passant de 2,3 millions de dollars à 3,3 millions de dollars, grâce à l'augmentation des ventes et à l'amélioration des marges;
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 18 % pour atteindre 7,1 millions de dollars, contre 6,0 millions de dollars, marquant le seizième trimestre consécutif de BAIIA ajusté⁴ positif de la Société;
- Les flux de trésorerie d'exploitation sont passés de 5,8 millions de dollars à un montant négatif de 2,6 millions de dollars, en raison des paiements anticipés de la taxe d'accise et des achats stratégiques de matières premières pour soutenir la stabilité de l'approvisionnement à long terme;
- Les flux de trésorerie disponibles ont été négatifs de 4,0 millions de dollars, contre des flux positifs de 4,6 millions de dollars, reflétant un écart de 8,6 millions de dollars lié aux investissements planifiés dans les stocks et au paiement proactif en matière de taxes d'accise⁴.

⁴ Veuillez-vous reporter à la section « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent communiqué de presse pour les définitions correspondantes.

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS DU 2E TRIMESTRE 2025

OPÉRATIONNEL

Au cours du trimestre, la Société a continué de mettre l'accent sur l'exécution, en développant ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement pour soutenir la croissance continue de ses ventes et de sa part de marché au Canada. Dans le cadre de son plan d'expansion pour 2025, Cannara a avancé l'activation de deux zones supplémentaires pour la culture sur son site de Valleyfield. La mise en services de ces zones est prévue pour avril et mai 2025, ce qui ajoutera 6 000 kilogrammes à la capacité de production annuelle et portera la production totale de la Société à près de 40 000 kilogrammes par an. Grâce à ces ajouts, Cannara aura atteint son objectif d'expansion de la culture pour l'exercice 2025. La Société s'attend à ce que son élan se poursuive tout au long de l'année alors qu'elle déploiera ses stratégies de vente et de marketing au niveau national.

Innover pour dominer le marché

En développant des gammes de produits à succès et en renforçant sa position dans les catégories prioritaires, Cannara conquiert efficacement de nouvelles parts de marché et renforce son leadership grâce à une gestion rigoureuse des catégories et à une innovation ciblée. Les points forts du lancement du portefeuille de produits de Cannara pour le deuxième trimestre 2025 sont les suivants :

- Nugz Hash Wrap (Indica & Sativa)
- Nugz G Sherb vaporisateur tout-en-un
- Vaporisateur de fleurs sèches Tribal Aerolith
- Tribal Supernova Cuban Linx vaporisateur tout-en-un
- Tribal Bubble Up Extrait à spectre complet
- Tribal Galactic Rntz Trifecta pré-roulés infusés
- Orchid CBD Grape Rntz pré-roulés infusés

Pour le troisième et le quatrième trimestre 2025, la Société a obtenu un total de 16 nouveaux produits à lancer en Ontario et au Québec, dont trois nouvelles génétiques : Meat Pie, Waygu Delight et Porto Leche :

- Nugz Meat Pie 3.5g fleur séchée (Québec)
- Nugz Waygu Delight 7g de fleurs séchées et 7 x 0.5g pré-roulés multipack (Ontario)
- Tribal Porto Leche 3.5g de fleurs séchées et 5 x 0.6g pré-roulés multipack
- Rouleaux pré-roulés Tribal G Mint Trifecta (offre unique de moins de 30 % de THC pour le Québec, conformément à la réglementation provinciale)
- Nugz Neon Bubble Bath pré-roulés infusés et vaporisateur tout-en-un (Ontario)
- Nugz Guava Jam 7 x 0.5g pré-roulés multipack (Ontario)

Suite à l'annonce récente de la SQDC d'ouvrir la catégorie de vapotage au Québec à partir de novembre 2025, la Société a développé de manière proactive des formulations de vapotage innovantes. Ces offres sont conçues pour s'aligner sur la réputation de qualité de Cannara tout en respectant les réglementations provinciales strictes, notamment la limite de 30 % de THC. En s'appuyant sur son leadership dans les ventes de vapeuses à base de résine vivante dans le reste du Canada, Cannara est bien placée pour conquérir des parts de marché et mener la croissance de la catégorie de vapotage au Québec dès son lancement.

Accroître la part de marché et renforcer le leadership au Canada

Le tableau ci-dessous présente la part de marché nationale de la Société pour le dernier trimestre achevé, ainsi qu'une comparaison avec le trimestre précédent. Les performances récentes de Cannara dans les différentes provinces mettent en évidence ses succès continus sur tous les marchés, démontrant ainsi sa capacité à prendre des parts de marché à ses concurrents.

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS DU 2E TRIMESTRE 2025 (Suite)

T2 2025 vs T1 2025 Part de marché nationale et par province⁵ Trimestre sur trimestre

Le tableau ci-dessous présente la part de marché nationale et provinciale de la Société pour le dernier trimestre achevé, ainsi qu'une comparaison avec le trimestre précédent.

Province	T2 2025	T1 2025	Variation
Part de marché nationale	3.9%	3.7%	+5.4%
Québec	12.8%	12.5%	+2.4%
Ontario	2.9%	2.6%	+11.5%
Alberta	2.7%	2.3%	+17.4%
Colombie-Britannique	1.5%	1.5%	0%
Saskatchewan	1.0%	1.7%	-41.2%
Manitoba	0.6%	0.9%	-33.3%
Nouvelle-Écosse	0.5%	0.4%	+25.0%

T2 2025 vs T2 2024 Part de marché nationale et par province⁶ Période comparable

Le tableau ci-dessous présente la part de marché nationale et provinciale de la Société pour le dernier trimestre achevé, ainsi qu'une comparaison avec la même période de l'année précédente.

Province	T2 2025	T2 2024	Variation
Part de marché nationale	3.9%	2.9%	+34.5%
Québec	12.8%	9.0%	+42.2%
Ontario	2.9%	2.9%	0%
Alberta	2.7%	2.0%	+35.0%
Colombie-Britannique	1.5%	1.0%	+50.0%
Saskatchewan	1.0%	0.5%	+100.0%
Manitoba	0.6%	N/A	N/A
Nouvelle-Écosse	0.5%	N/A	N/A

⁵ Les parts du marché national de la vente au détail sont basées sur les données estimées des ventes au détail pour les périodes de septembre 2024 à février 2025. Calculé à partir des données de Weedcrawler pour les ventes au détail au Québec, de la NSLC pour les ventes au détail en Nouvelle-Écosse, et du jeu de données de Hifyre pour le reste du Canada.

⁶ Les parts du marché national de détail sont basées sur les données estimées des ventes au détail pour les périodes de décembre 2023 à février 2024 et de décembre 2024 à février 2025. Calculé à partir des données de Weedcrawler pour les ventes au détail au Québec, de la NSLC pour les ventes au détail en Nouvelle-Écosse, et du jeu de données de Hifyre pour le reste du Canada.

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS DU 2E TRIMESTRE 2025 (Suite)

Mars 2025 Part de marché nationale et par province⁷ Mois le plus récent

Le tableau ci-dessous présente la part de marché nationale et provinciale de la Société pour le dernier mois écoulé, ainsi qu'une comparaison avec le dernier trimestre écoulé.

Province	Mars 2025	T2 2025
Part de marché national	4.0%	3.9%
Québec	13.4%	12.8%
Ontario	3.0%	2.9%
Alberta	2.8%	2.7%
Colombie-Britannique	1.6%	1.5%
Saskatchewan	1.5%	1.0%
Manitoba	0.7%	0.6%
Nouvelle-Écosse	0.4%	0.5%

⁷ Les parts du marché national de détail sont basées sur les données estimées des ventes au détail pour les périodes de décembre 2024 à février 2025 et mars 2025. Calculé à partir des données de Weedcrawler pour les ventes au détail au Québec, de la NSLC pour les ventes au détail en Nouvelle-Écosse, et du jeu de données de Hifyre pour le reste du Canada.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS

Informations financières sélectionnées	Périodes de trois mois closes le		Périodes de six mois closes le	
	28 févr. 2025	29 févr. 2024	28 févr. 2025	29 févr. 2024
Principaux faits saillants financiers				
Produits nets ¹	\$ 26,459,029	\$ 19,661,375	\$ 51,413,839	\$ 39,087,903
Autres produits	127,128	21,828	242,732	78,594
Total des produits	26,586,157	19,683,203	51,656,571	39,166,497
Bénéfice brut, avant ajustements de la juste valeur	10,832,609	7,141,276	20,614,373	15,076,993
Marge brute	11,955,588	4,140,498	22,134,473	12,375,854
Charges opérationnelles	6,078,362	6,100,045	12,025,168	10,896,755
Bénéfice (perte) opérationnel	5,877,226	(1,959,547)	10,109,305	1,479,099
Charges financières nettes	1,147,842	1,487,073	2,346,007	2,818,440
Bénéfice (perte) net avant impôt	4,729,384	(3,446,620)	7,763,298	(1,339,341)
Bénéfice (perte) net	3,314,541	(3,446,620)	5,620,404	(1,339,341)
BAIIA ajusté ²	7,086,199	3,500,320	13,083,519	8,671,132
Pourcentages du total des produits				
Bénéfice brut, avant ajustements de la juste valeur en tant que pourcentage du total des produits ³	41%	36%	40%	38%
Marge brute en tant que pourcentage du total des produits ⁴	45%	21%	43%	32%
Bénéfice (perte) opérationnel en tant que pourcentage du total des produits ⁵	22%	-10%	20%	4%
Bénéfice (perte) net avant impôt en tant que pourcentage du total des produits ⁶	18%	-18%	15%	-3%
Bénéfice (perte) net en tant que pourcentage du total des produits ⁷	12%	-18%	11%	-3%
BAIIA ajusté en tant que pourcentage du total des produits ⁸	27%	18%	25%	22%
Bénéfice (perte) par action				
Bénéfice (perte) de base par action	\$ 0.04	\$ (0.04)	\$ 0.06	\$ (0.01)
Bénéfice (perte) dilué par action	\$ 0.04	\$ (0.04)	\$ 0.06	\$ (0.01)

	28 févr. 2025	31 août 2024
Trésorerie	\$ 5,055,325	\$ 6,620,387
Comptes débiteurs	15,566,003	13,036,873
Actifs biologiques	6,248,399	6,649,591
Stocks	39,177,929	33,423,515
Fonds de roulement ⁹	43,158,520	40,471,844
Total de l'actif	161,407,308	154,719,973
Total des passifs courants	32,051,900	27,002,000
Total des passifs non-courants	35,166,943	39,766,484
Actifs nets	94,188,465	87,951,489
Flux de trésorerie disponibles ¹⁰	(4,018,763)	4,617,194

¹ Les produits nets comprennent les produits provenant de la vente de biens, nettes de droits d'accise, les revenus de services et les produits de location.

² Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR.

³ Le bénéfice brut avant ajustements de la juste valeur en pourcentage du total des produits est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, veuillez consulter rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent communiqué de presse.

⁴ La marge brute en pourcentage du total des produits est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent communiqué de presse.

⁵ Le bénéfice (perte) opérationnel en pourcentage du total des produits est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent communiqué de presse.

⁶ Le bénéfice (perte) net avant impôt en tant que pourcentage du total des produits est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent communiqué de presse.

⁷ Le bénéfice (perte) net en pourcentage du total des produits est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent communiqué de presse.

⁸ Le BAIIA ajusté en tant que pourcentage du total des produits est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails, voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de ce communiqué de presse.

⁹ Le fonds de roulement est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails, voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de ce communiqué de presse.

¹⁰ Le flux de trésorerie disponible est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails, voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de ce communiqué de presse.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La Société présente ses résultats financiers conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Cannara utilise un certain nombre de mesures financières pour évaluer ses résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées conformément aux IFRS. Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières (le « **Règlement 52-112** ») prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux types de mesures suivants utilisés par la Société : (i) les mesures financières non conformes aux PCGR et (ii) les ratios financiers non conformes aux PCGR et supplémentaires. Dans ce communiqué de presse, les mesures non conformes aux PCGR et ratios financiers supplémentaires suivants sont utilisés : BAIIA ajusté, flux de trésorerie disponible, fonds de roulement, marge brute segmentée avant ajustements de la juste valeur en pourcentage des produits totaux sectoriels, marge brute segmentée en pourcentage des produits totaux sectoriels, bénéfice opérationnel segmenté en pourcentage des produits totaux sectoriels, marge brute en pourcentage des produits totaux et BAIIA ajusté en pourcentage des produits totaux. Vous trouverez plus de détails sur ces mesures financières non conformes aux PCGR et sur d'autres mesures financières à la section intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du rapport de gestion de Cannara pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2025 qui est affiché sur le site web de Cannara à l'adresse www.cannara.ca et déposé sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Les rapprochements des mesures financières et des ratios non conformes aux PCGR avec les mesures IFRS les plus directement comparables sont fournis ci-dessous. La direction estime que ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs des informations utiles sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, car ils constituent des indicateurs clés de sa performance. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de signification standardisée prescrite par les normes IFRS et peuvent différer de calculs similaires présentés par d'autres émetteurs et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables. Ces mesures ne doivent pas être considérées comme un substitut aux informations financières correspondantes préparées conformément aux normes IFRS.

Réconciliation du BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR et peut être rapproché du revenu net, la mesure financière IFRS la plus directement comparable, comme détaillé ci-dessous.

Le BAIIA ajusté en pourcentage du total des revenus est un ratio financier non conforme aux PCGR, déterminé comme le BAIIA ajusté divisé par le total des produits.

Rapprochement du BAIIA ajusté	Périodes de trois mois closes le		Périodes de six mois closes le	
	28 févr. 2025	29 févr. 2024	28 févr. 2025	29 févr. 2024
Revenu net	\$ 3,314,541	\$ (3,446,620)	\$ 5,620,404	\$ (1,339,341)
Ajustements :				
Variations de la juste valeur des stocks vendus	6,855,245	5,799,042	12,773,976	12,023,708
Gain non réalisé sur les variations de la juste valeur des actifs biologiques	(7,978,224)	(2,798,264)	(14,294,076)	(9,322,569)
Amortissement, y compris l'amortissement du coût des produits vendus	1,562,366	1,327,162	3,045,450	2,349,439
Réduction des stocks à la valeur nette de réalisation	474,418	199,792	831,083	923,369
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	1,209	5,380
Rémunération fondée sur les actions	295,168	932,135	616,572	1,212,706
Charges financières nettes	1,147,842	1,487,073	2,346,007	2,818,440
Impôt	1,414,843	-	2,142,894	-
BAIIA ajusté*	\$ 7,086,199	\$ 3,500,320	\$ 13,083,519	\$ 8,671,132
BAIIA ajusté en tant que pourcentage du total des revenus**	27%	18%	25%	22%

*Mesure financière non conforme aux PCGR

**Ratio non conforme aux PCGR

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (suite)

Réconciliation du flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible est une mesure non conforme aux PCGR et peut être rapproché de la trésorerie provenant des activités d'exploitation, la mesure nancière IFRS la plus directement comparable, comme indiqué ci-dessous.

Rapprochement des flux de trésorerie disponible	Périodes de trois mois closes le		Périodes de trois mois closes le	
	28 fév 2025	29 fév 2024	28 fév 2025	29 fév 2024
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	\$ (2,550,030)	\$ 2,388,100	\$ 3,284,433	\$ 3,171,012
Ajustement:				
Dépenses en capital	1,468,733	1,119,398	2,686,002	3,893,016
Flux de trésorerie disponibles*	\$ (4,018,763)	\$ 1,268,702	\$ 598,431	\$ (722,004)

*Mesure financière non conforme aux PCGR

Réconciliation du fonds de roulement

Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux PCGR et peut être rapproché du total des actifs courants et du total des passifs courants, la mesure nancière conforme aux PCGR la plus directement comparable, comme indiqué ci-dessous.

Rapprochement du fonds de roulement	Au 28 fév 2025	Au 31 août 2024
Total des actifs courants	\$ 75,210,420	\$ 58,224,875
Total des passifs courants	32,051,900	60,090,241
Fonds de roulement*	\$ 43,158,520	\$ (1,865,366)

*Mesure financière non conforme aux PCGR

ÉVÉNEMENTS TRIMESTRIELS PRÉCÉDEMMENT DIVULGUÉS

Mars 2025 - Nomination de Justin Cohen en tant qu'administrateur

Comme indiqué précédemment dans un communiqué de presse daté du 24 mars 2025, la Société a annoncé la nomination de M. Justin Cohen à son conseil d'administration en tant qu'administrateur indépendant. M. Cohen sera également membre du comité d'audit.

Février 2025 - Extension de la facilité de crédit de BMO

Comme indiqué précédemment dans le communiqué de presse du 24 février 2025, la Société a conclu un amendement et une mise à jour de sa convention de crédit avec BMO, agissant en tant qu'agent administratif, arrangeur principal, agent de syndication et teneur de livre unique (la « **Facilité de crédit amendée** »).

Les principales caractéristiques de la facilité de crédit restructurée sont les suivantes :

- **Prolongation de l'échéance** jusqu'au 31 décembre 2027.

ÉVÉNEMENTS TRIMESTRIELS PRÉCÉDEMMENT DIVULGUÉS (suite)

- **Simplification de la structure de la dette**, avec la consolidation d'un prêt à terme de 34,8 millions de dollars, d'une facilité de crédit renouvelable de 10 millions de dollars et d'une lettre de crédit de 5,5 millions de dollars pour soutenir l'approvisionnement en électricité.
- **Des engagements financiers révisés** pour une plus grande flexibilité et une meilleure liquidité.

La Facilité de crédit amendée soutient la croissance continue de la Société et l'exécution de sa stratégie à long terme. Une copie de la Facilité de crédit amendée est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Février 2025 - Amendement à la débenture convertible Olymbec

Tel qu'annoncé dans le communiqué de presse du 24 février 2025, les termes de sa débenture convertible émise le 21 juin 2021, telle qu'amendée le 31 août 2023 et le 30 janvier 2024, pour un montant total de 5,7 millions de dollars (la « **débenture convertible Olymbec** »), ont été amendés par Olymbec Investments Inc. (« **Olymbec** ») afin de prolonger l'échéance de la débenture convertible (le « **troisième amendement à la débenture convertible** »), sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** »). À la demande de la TSXV, la Société présente un résumé consolidé de toutes les modifications importantes apportées à la débenture convertible Olymbec à ce jour.

- **Émission originale - 21 juin 2021.** La Société a émis une débenture convertible à Olymbec Investments Inc. d'un montant de 5,7 millions de dollars, arrivant à échéance le 21 juin 2024, avec un taux d'intérêt de 4 % par an, payable conformément aux conditions de l'accord initial.
- **Premier amendement - 31 août 2023.** La date d'échéance a été reportée au 31 janvier 2025 (la « **première date d'échéance reportée** ») et le taux d'intérêt a été augmenté de 4 % par an à 9,25 % par an. Olymbec s'est vu accorder le droit d'exiger un remboursement partiel d'un montant maximum de 1 million de dollars à la date d'échéance initiale, y compris les remboursements déjà effectués au titre du capital.
- **Deuxième amendement - 30 janvier 2024.** La date d'échéance a été repoussée au 30 septembre 2025. Le taux d'intérêt est resté à 9,25 % par an jusqu'au 31 janvier 2025 et a augmenté à 10,75 % par an par la suite pour le reste de la période prolongée. Olymbec a conservé le droit d'exiger un remboursement partiel d'un montant maximum de 1 million de dollars à la première date d'échéance prorogée (31 janvier 2025), y compris tous les remboursements de capital antérieurs. Cet amendement a également supprimé le droit de remboursement accordé dans le premier amendement.

Les principaux changements apportés par le troisième amendement à la débenture convertible sont les suivants :

- **Prolongation de l'échéance :** La date d'échéance de la débenture convertible Olymbec a été reportée au 31 mars 2028.
- **Droit d'exiger un remboursement partiel :** Olymbec aura le droit d'exiger un premier remboursement partiel de la débenture convertible d'Olymbec jusqu'à concurrence de 1 million de dollars, sous réserve de l'approbation de BMO. Olymbec aura également le droit d'exiger un deuxième remboursement partiel le 30 septembre 2025, d'un montant égal à la moitié du capital restant à payer.
- **Débenture convertible Javaa :** Conformément à un accord signé avec Javaa Private Equity Inc. (« **Javaa** »), concomitamment à l'exécution du troisième amendement à la débenture convertible,

ÉVÉNEMENTS TRIMESTRIELS PRÉCÉDEMMENT DIVULGUÉS (suite)

une nouvelle débenture convertible non garantie (la « **débenture convertible Javaa** ») devrait être émise le ou vers le 29 septembre 2025 par la Société à Javaa, pour un montant en principal égal au montant nécessaire pour satisfaire la demande d'Olymbec pour le deuxième remboursement partiel conformément au troisième amendement à la débenture convertible. La débenture convertible Javaa aura une date d'échéance initiale au 31 mars 2028, au même taux d'intérêt que la débenture convertible Olymbec.

- **Intérêts** : Tel que mentionné dans le rapport de gestion de Cannara pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2024, la débenture convertible Olymbec porte un taux d'intérêt de 10,75 % par année, composé semi-annuellement à compter du 31 janvier 2025. Les intérêts encourus avant le 30 septembre 2025 seront dus et payables en espèces, en actions ordinaires ou en une combinaison des deux, à un prix de conversion de 1,80 \$ par action, au choix de la Société, sous réserve de l'approbation de TSXV. Suivant le 30 septembre 2025, les intérêts seront payés trimestriellement en espèces à un taux d'intérêt de 10,75 % par année.

Toutes les autres conditions de la débenture convertible Olymbec restent en vigueur. Une copie de la débenture convertible Olymbec est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Javaa est détenue et contrôlée par Zohar Krivorot, le président du conseil d'administration et le directeur général de la Société. Ainsi, l'émission future de la débenture convertible Javaa peut être considérée comme une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « **Règlement 61-101** »). Il est anticipé que la transaction soit dispensée de l'obligation d'évaluation officielle et l'approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5(a) et 5.7(1) a) du Règlement 61-101, sur la base qu'une détermination la juste valeur marchande de la participation anticipée de la personne apparentée ou la contrepartie payée n'excède pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

M. Derek Stern, administrateur non indépendant de la Société, détient une participation importante dans Olymbec, le détenteur de la débenture convertible. Ainsi, le troisième amendement à la débenture convertible considérée comme une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101. La Société a l'intention de s'appuyer sur les dispenses de l'obligation d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, sur la base qu'une détermination la juste valeur marchande de la participation anticipée de la personne apparentée ou la contrepartie payée n'excède pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société. La Société s'était précédemment prévalu des mêmes dispenses pour le premier amendement du 31 août 2023 et le deuxième amendement du 30 janvier 2024.

TRANSACTIONS EN CAPITAL ET AUTRES ÉVÉNEMENTS

Transactions en capital

Au cours du deuxième trimestre 2025, la Société a émis 625 000 actions ordinaires pour les UAR qui ont été acquises.

Après la fin du trimestre, la Société a octroyé 100 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 1,25 \$ et 84 400 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 1,80 \$ à des employés et consultant, sous réserve de certaines conditions d'acquisition, conformément au régime d'options d'achat d'actions des employés de la Société. La Société a également octroyé 22 500 UAR sans conditions de performance et exerçables sans contrepartie.

CONTACT

Nicholas Sosiak, CPA, CA
Chef de la direction financière
nick@cannara.ca

Zohar Krivorot
Président et directeur général
zohar@cannara.ca

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

A PROPOS DE CANNARA

[Cannara Biotech Inc.](#) (TSXV : LOVE) (OTCQB : LOVFF) (FRA : 8CB0), est un producteur verticalement intégré de cannabis et de produits dérivés de cannabis de qualité supérieure et abordables destinés aux marchés canadiens. Cannara possède deux méga-installations basées au Québec qui s'étendent sur plus de 1 650 000 pieds carrés, offrant à la Société un potentiel de 100 000 kg de culture annualisée. Tirant parti des faibles coûts de l'électricité au Québec, les installations de Cannara produisent des produits de cannabis de qualité supérieure à un prix abordable. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site cannara.ca.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué peut contenir des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières (« **déclarations prospectives** »). Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent communiqué de presse et la Société n'a pas l'intention, ni l'obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans le présent document constituent des informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant ses activités commerciales futures, ses projets d'expansion, les produits qu'elle prévoit de commercialiser, l'adéquation de ses ressources financières, sa capacité à respecter les clauses financières et autres clauses restrictives prévues dans ses conventions de prêt, ses performances économiques futures et sa capacité à devenir un leader dans le domaine de la culture, de la production et de la vente de cannabis.

Les déclarations prospectives concernent des événements ou des performances futurs et reflètent les attentes ou les convictions de la direction de la Société concernant des événements futurs. Elles portent notamment sur la Société et ses activités, ses projections ou estimations concernant ses activités commerciales futures, ses activités d'expansion prévues, ses offres de produits anticipées, l'adéquation de ses ressources financières, sa capacité à respecter les clauses financières et autres des contrats de prêt, les performances économiques futures et la capacité de la Société à devenir un chef de file dans le domaine de la culture, de la production et de la vente de cannabis.

Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », ou la forme négative de ces termes ou d'une terminologie comparable. Dans le présent document, certaines déclarations prospectives sont identifiées par des termes tels que « peut », « futur », « attendu », « a l'intention » et « estimations ». De par leur nature même, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société soient matériellement différents des résultats, des performances ou des réalisations futurs.

exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont basées sur un certain nombre d'hypothèses et sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont beaucoup sont hors de notre contrôle, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque décrits plus en détail dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société, disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et dans la section « Espace investisseurs » de notre site web à l'adresse <http://www.cannara.ca/en/investor-area>.

D'autres risques dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle considère comme non significatifs pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux exprimés dans ses déclarations prospectives. Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent document soient basées sur ce que nous estimons être des hypothèses raisonnables, les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces informations, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux informations prospectives.

Certaines hypothèses ont été émises lors de la préparation des déclarations prospectives concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances de l'entreprise, les conditions du marché, ainsi que la demande des clients. Par conséquent, toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont assorties des mises en garde susmentionnées, et rien ne garantit que les résultats ou les développements que nous anticipons se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont fournies à la date du présent document, et nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à modifier ces déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.